

Objet : Conseil de Justice Environnementale – Réunion en présentiel avec une option virtuelle – le 12 juin 2025

Cher Acteur de la Justice Environnementale,

Le Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) convoque le Conseil de Justice Environnementale (EJC) pour sa prochaine réunion le **12 juin 2025 à 18h30 (HNE)**. Les membres du Conseil discuteront de l'Analyse d'Impact Cumulatif et des Plans d'Avantages Communautaires. Une partie désignée de la réunion sera réservée aux commentaires généraux du public.

Veillez vous inscrire à la réunion en utilisant ce lien :

https://www.zoomgov.com/webinar/register/WN_T-Cv1UHqSqKMkyBRthm6zg#/registration

Logistique. Cette réunion hybride sera organisée virtuellement sur Zoom et en présentiel au Berkshire Innovation Center de Pittsfield. La durée de la réunion est estimée à 90 minutes. L'adresse est 45 Woodlawn Ave, Pittsfield, MA 01201 et le bâtiment est accessible par les lignes de bus 1, 4, 5A, 5B, 11, 12, 14, 15 et 921. L'arrêt de bus le plus proche se trouve à East St et Newell St. Des places de stationnement sont disponibles dans le parking du Berkshire Innovation Center.

Services d'interprétation. L'interprétation sera assurée en présentiel en espagnol.

L'interprétation virtuelle comprendra l'espagnol, le portugais, le mandarin, le vietnamien, le créole haïtien et la Langue des Signes Américaine (ASL). Si vous avez besoin d'une interprétation dans une langue spécifique, ou de tout aménagement supplémentaire, veuillez mentionner cette demande dans un courriel à meetings@erg.com. Les demandes doivent être soumises 48 heures avant le début de la réunion.

Pour obtenir ces renseignements en anglais grand format ou en braille, appelez 1-877-623-6765. TTY : 1877-623-7773.

Loi sur les Réunions Publiques. Le Conseil de JE fonctionne en vertu de la Loi sur les Réunions Publiques [<https://www.mass.gov/the-open-meeting-law>] et est ouvert aux membres du public qui souhaitent observer ses réunions officielles. Au cours de la réunion, un observateur peut adresser un commentaire ou une question au Conseil de JE avec l'autorisation du Président.

Plus d'informations sur l'EJC : L'EJC est nommé par le Gouverneur pour conseiller et fournir des recommandations au Secrétaire de l'EEA en matière des politiques et normes pertinentes pour atteindre les principes de justice environnementale. De tels principes sont définis par la loi de l'État comme des « principes qui soutiennent la protection contre la pollution de l'environnement et la capacité de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, indépendamment de la race, de la couleur, du revenu, de la classe, du handicap, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'origine ethnique ou de l'ascendance, de la croyance religieuse ou de la maîtrise de la langue anglaise, qui comprend : (i) la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et

politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et (ii) la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales. » La loi est énoncée à l'Article 62L sur ce lien : [\[https://malegislature.gov/Laws/SessionLaws/Acts/2021/Chapter8\]](https://malegislature.gov/Laws/SessionLaws/Acts/2021/Chapter8).

Des informations supplémentaires sur l'EJC et les ordres du jour de futures réunions et les enregistrements des réunions passées sont disponibles ici : <https://www.mass.gov/orgs/environmental-justice-council>. Veuillez cliquer sur « Sélectionner la langue » en haut à droite de la page Web pour traduire la page.

Merci,

María Belén Power
Sous-secrétaire à la Justice et à l'Équité Environnementales
Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales